

---

sont soumis par l'état-major et nous participons aux discussions et aux décisions. A l'issue de la réunion du Conseil, notre représentant permanent peut immédiatement faire rapport à Ottawa touchant la réunion, les propos de chaque participant, les positions particulières adoptées par tel pays membre, les motifs qui ont amené ces décisions.

Dans le cas de la Communauté, tout est bien différent. Le Conseil se réunit quelquefois à Bruxelles, mais fréquemment aussi dans d'autres capitales européennes; très souvent, donc, nous ne pouvons apprendre ce qui s'est passé aux réunions qu'en interrogeant des fonctionnaires fatigués qui font de leur mieux pour saisir et noter ce qui est ressorti des réunions auxquelles ils viennent d'assister, qui essaient par ailleurs de trouver les moyens d'appliquer les décisions prises, et qui, en outre, doivent se préparer à entreprendre les étapes suivantes. Il est probable aussi que, tout comme les représentants canadiens, nombre de représentants d'autres pays étrangers tentent au même moment d'avoir accès aux renseignements. C'est pourquoi il est bon d'avoir avec la Communauté une entente prévoyant une coopération et un échange d'informations sur nos intentions et sur l'incidence de ces projets sur les intérêts de l'autre partie. Lorsqu'il est difficile de suivre une situation et que l'accès à l'information en est peu aisé, il est très utile d'avoir un laissez-passer spécial et la promesse d'être informé et, au besoin, consulté sur les décisions à prendre. Je puis vous assurer que notre travail à Bruxelles, qui consiste à suivre l'évolution de la Communauté, à faire connaître les points de vue du Canada et, dans certains cas, à essayer d'influer sur les décisions (et même de protéger certains intérêts canadiens au moment voulu), est grandement facilité par la signature d'un tel accord.

Voilà pour l'introduction. Passons maintenant à des questions encore plus importantes.

En premier lieu, nous devons nous rappeler que la Communauté européenne représente la plus grande entité commerciale du monde. Elle est, dans son ensemble, le deuxième client du Canada, après les États-Unis, et je crois qu'elle se classe même un peu avant le Japon. Il est donc clair que l'apport de la Communauté, tant à titre de client pour nos exportations, qu'à titre de source d'approvisionnement pour nombre de nos importations, revêt pour nous une grande importance. Certaines décisions de la Communauté peuvent nuire à nos projets d'exportation et, de la même façon, certaines de nos décisions peuvent avoir une incidence sur les intérêts de la Communauté. Il importe donc que nous soyons en mesure de discuter ces questions avec la Communauté de manière efficace et au moment

---